



## PLAN EPARGNE RETRAITE COLLECTIF ... LE MIROIR AUX ALOUETTES !!!

**La Direction et les organisations syndicales se sont rencontrées le 6 octobre pour finaliser à la hâte un projet d'accord dont la négociation n'aura duré que quelques heures et qui serait mis en place début novembre, avec ou sans accord des organisations syndicales.**

**C'est** la loi qui impose à notre Direction Générale cette ouverture de discussion, répondant ainsi à l'exigence du législateur qui oblige les entreprises où ont été mises en place des retraites chapeau (et c'est le cas chez Renault depuis 2006) de mettre en place un **PERCO** (Plan Epargne Retraite Collectif).

**Pour** sa part, la CGT n'est pas favorable à ce type de système élitiste, inéquitable et individuel. Ce système participe et amplifie les risques spéculatifs sur l'épargne ainsi placée.

**Il** prend à contre pied notre système de retraite par répartition solidaire intergénérationnel.

### Qu'est que le PERCO ?

**Il s'agit d'un système de capitalisation dont le principe repose sur l'épargne volontaire des salariés qui sera récupérée lors du départ à la retraite** ou antérieurement en cas de conditions particulières.

**Sur** la base de ces versements, la Direction abonde (verse un complément) d'un certain montant.

Ce qui lui permet d'être exonéré sur les cotisations sociales à hauteur de 21 % du montant de l'abondement versé.

☞ Aujourd'hui, celle-ci propose d'abonder uniquement le transfert des congés du

Capital Temps Individuel ou Congés Epargne Formation ou Unité Pratique d'Atelier.

☞ Le salarié pourra également opérer des versements volontaires ou encore y mettre

les primes d'intéressement, défiscalisées dans ce cas.

☞ Possibilité pour le salarié volontaire au PERCO de verser un minimum de 160€.

☞ Versement de 10 jours de CTI maxi par an, abondés à hauteur des 25 % par Renault.

☞ Le montant global de ces versements ne doit pas excéder 25 % de la rémunération brute annuelle du salarié.

## **La CGT ne cautionnera pas ce dispositif !**

**A** partir de la bataille menée sur la question des retraites et de leur pérennité, il n'est en effet pas acceptable de faire porter sur les salariés une contribution sociale supplémentaire.

**D'autant, et chacun est à même de le comprendre aisément, que seuls ceux qui en auront les moyens financiers pourront se le permettre, les plus bas salaires ayant déjà des difficultés à joindre les deux bouts.**

**La CGT défend le Régime général par répartition, seul garant véritable d'une retraite juste et équitable**

**L'intérêt des salariés est d'avoir une garantie sur leur retraite par répartition.**

**Cela** passe par le paiement de cotisations de la part du salarié et de l'entreprise. Toutes baisses ou non paiement de ces cotisations fragilisent le système et met le salarié dans une situation à risque.

**La crise financière en a d'ailleurs montré les limites, par la perte pure et nette de leurs avoirs de milliers de salariés ayant opté pour ce système, aux USA.**

**Le** rôle de la CGT en tant qu'organisation syndicale est de préserver les intérêts collectifs et individuels de tous les salariés de l'entreprise.

**Deux poids, deux mesures ! Un cheval pour les uns, un miroir aux alouettes pour les autres.**

**En 2006, la Direction de Renault s'est octroyée une retraite chapeau garantissant au PDG et aux membres du CEG au moins 50% de leurs revenus à leur sortie d'activité !**

**En clair, pour le PDG, c'est les millions d'euros assurés en retraite, ce sont des centaines de milliers d'euros pour les membres du CEG (entre 8 ou 9 suivant les événements !).**

**Conséquence:** chaque année Renault provisionne plusieurs millions d'euros dans ses comptes dans cette hypothèse (6,3 millions d'€ depuis 2007).

**D'autre part,** dans ses prévisions d'adhésion au Perco, la direction prévoit d'y retrouver un tiers du personnel seulement, soit 12 000 salariés sur un peu plus de 34 000 à l'effectif (35%) et d'y consacrer de l'ordre de 2 millions d'euros.

**Tout le monde comprend que ce ne sera une nouvelle fois qu'une partie des salariés qui profitera des mesures proposées et qu'une immense majorité ne pourra prétendre à cetype d'accord.**

**Les** salariés qui ont vu leurs compteurs fondre comme neige au soleil à l'occasion des journées de chômage et qui, parfois, se retrouvent avec des compteurs individuels négatifs, en sont écartés de fait.